



Le Small Business Act (SBA) est l'initiative politique phare de l'UE concernant les PME. Il comprend dix principes qui devraient servir de base à la conception et à la mise en œuvre des politiques de l'Union européenne et de ses États membres. Ces principes sont cruciaux pour l'élaboration des fiches. La première section décrit l'importance et la structure des PME dans un pays donné. Les sections 2 et 3 analysent, pour chacun des principes du SBA, la position du pays comparée à la moyenne européenne, tandis que la section 4 donne une vue d'ensemble de l'évolution des politiques selon les mêmes principes et que la section 5 présente un exemple de bonne pratique.

Les fiches par pays contribuent à assurer le suivi de la mise en œuvre du SBA au niveau national. Cependant, les fiches SBA ne sont pas des instruments indépendants. Elles ne constituent pas une évaluation exhaustive des politiques des États membres et devraient être considérées comme un **supplément**, et non comme un **substitut**, aux publications nationales disponibles. Veuillez vous référer à la note méthodologique avant de lire cette fiche SBA.

Les informations concernant la performance de l'ensemble des pays couverts par cet exercice, ainsi que toutes les fiches par pays, sont disponibles à l'adresse suivante:

[http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/facts-figures-analysis/performance-review/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/facts-figures-analysis/performance-review/index_en.htm)

## 1. Les PME en France – données de base

Les PME en France: chiffres clés, économie marchande non financière, estimations 2008

	Entreprises			Emploi			Valeur ajoutée		
	France		EU-27	France		EU-27	France		EU-27
	Nombre	Part	Part	Nombre	Part	Part	milliards €	Part	Part
Micro	2 208 562	92,3%	91,8%	3 714 919	24,7%	29,7%	181	21,0%	21,0%
Petites	155 000	6,5%	6,9%	3 130 988	20,8%	20,7%	161	18,7%	18,9%
Moyennes	23 534	1,0%	1,1%	2 435 146	16,2%	17,0%	134	15,6%	18,0%
<b>PME</b>	<b>2 387 096</b>	<b>99,8%</b>	<b>99,8%</b>	<b>9 281 053</b>	<b>61,7%</b>	<b>67,4%</b>	<b>476</b>	<b>55,2%</b>	<b>57,9%</b>
Grandes	5 050	0,2%	0,2%	5 757 419	38,3%	32,6%	386	44,8%	42,1%
Total	<b>2 392 146</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 038 472</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>861</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Les données concernent l'économie marchande non financière (NACE, codes C à I et K).

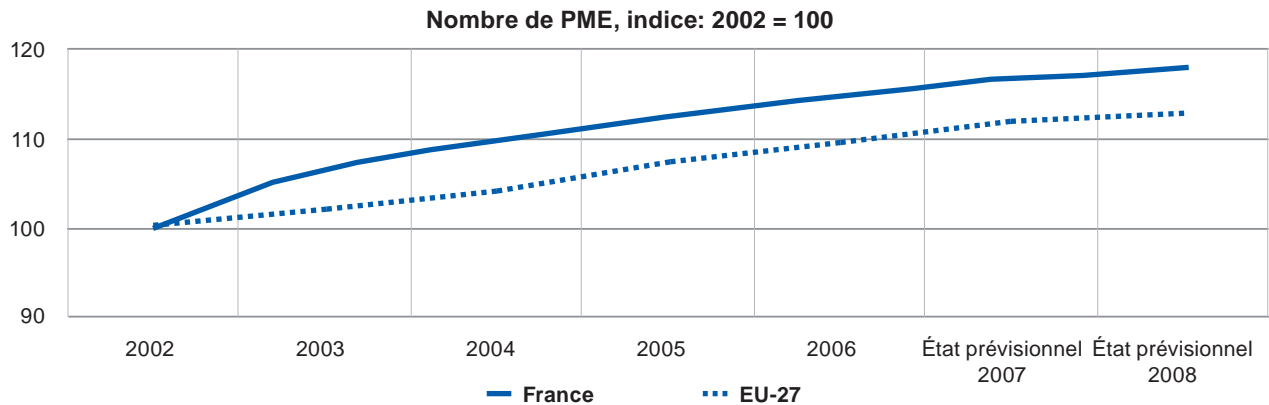
Estimations EIM basées sur les SSE 2006 d'Eurostat. L'état prévisionnel a été établi par EIM Business and Policy Research, sur base des données des statistiques structurelles des entreprises d'Eurostat.

Le secteur des PME<sup>1</sup> en France présente une structure à petite échelle très proche de celle de l'ensemble de l'Union: le pourcentage de microentreprises est pratiquement identique à la moyenne européenne.

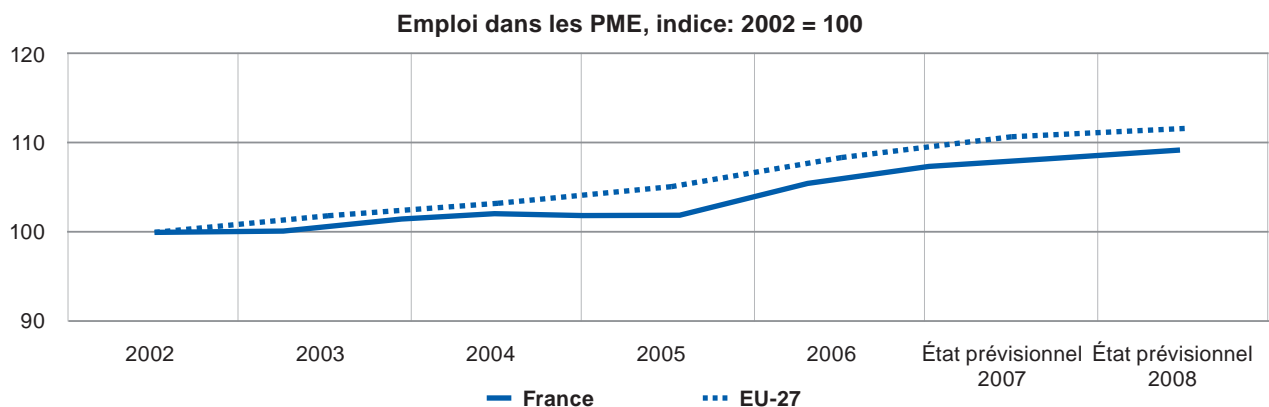
La contribution des PME françaises à l'ensemble de l'économie, par rapport aux grandes entreprises, est légèrement inférieure en comparaison du reste de l'UE.

En particulier, la contribution des microentreprises à l'emploi est moins importante en France (25%) que dans l'ensemble de l'Union (30%). C'est ce qui fait que la contribution totale des PME françaises à l'emploi (62%) est inférieure à la moyenne européenne (67%).

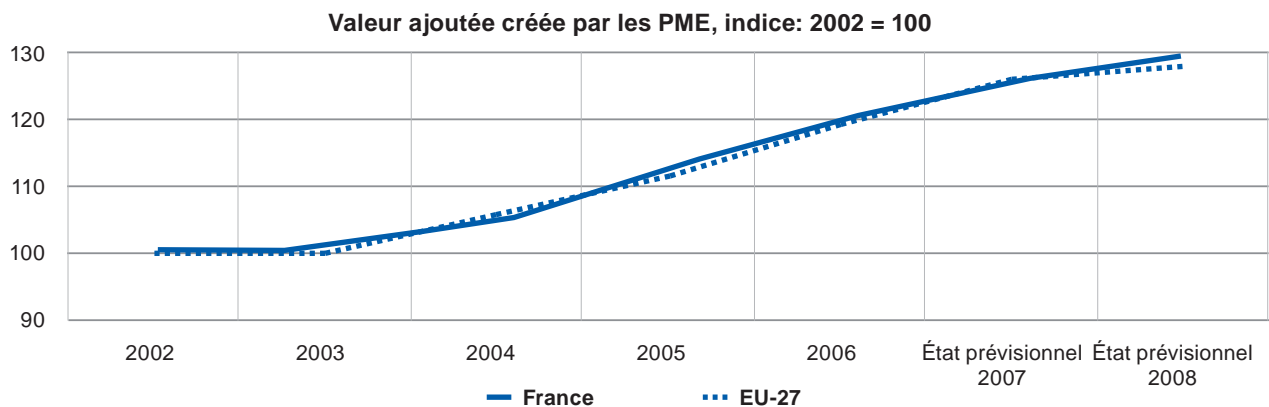
<sup>1</sup> Les données du tableau, qui se rapportent à la situation nationale ainsi qu'aux moyennes de l'UE-27, ont été dérivées des statistiques structurelles des entreprises (SSE) 2006 d'Eurostat grâce à une méthode d'estimation et de prévision à très court terme développée par EIM Business and Policy Research. Veuillez consulter la note méthodologique accompagnant la fiche technique pour de plus amples détails. L'utilisation des données Eurostat présente l'avantage que les statistiques de différents pays ont été harmonisées et peuvent être comparées entre les pays. L'inconvénient est que, pour certains pays, ces données diffèrent de celles publiées par les autorités nationales.



Entre 2002 et 2008, le nombre de PME a augmenté de 17%, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de la croissance européenne (13%). La progression nette du nombre d'entreprises est essentiellement imputable au groupe des microentreprises.



Au cours de la période 2002-2008, l'emploi dans les PME françaises a progressé de 9%, ce qui est inférieur à la moyenne européenne (12%). C'est dans les microentreprises que l'on observe la progression la plus sensible (15%).



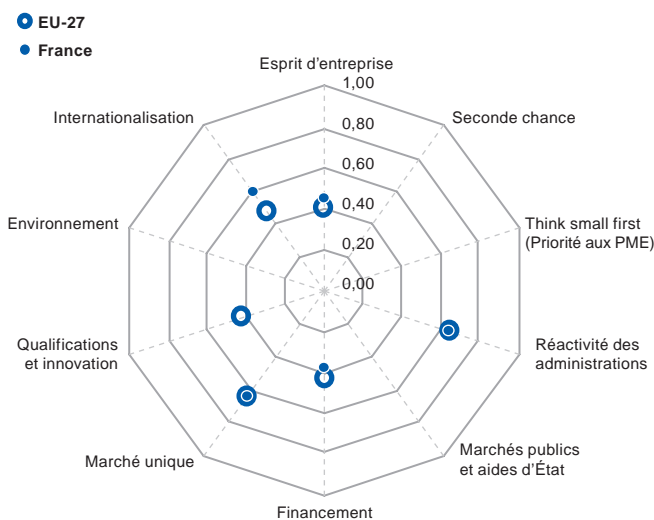
La valeur ajoutée des PME françaises a augmenté presque régulièrement pour atteindre 29%, selon une courbe identique à celle de la moyenne européenne (28%).



## 2. Le profil SBA de la France

Cette section expose les différents principes du SBA en comparant les données de la France à la moyenne de l'UE-27. L'analyse distingue entre deux types d'indicateurs: ceux qui ont servi à établir un classement au regard de chaque principe SBA et, de manière complémentaire, quelques indicateurs qui donnent des informations intéressantes, mais qui ne couvrent pas suffisamment de pays pour être inclus dans la notation.

Comme il apparaît dans le graphique ci-dessous, on dispose de moyennes nationales pour les principes SBA suivants: esprit d'entreprise, réactivité de l'administration publique, financement, marché unique, qualifications et innovation, et internationalisation. En matière d'internationalisation, la France fait mieux que la moyenne de l'UE-27. Ses résultats dans les domaines de l'esprit d'entreprise, de la réactivité de l'administration, du financement et du marché unique se situent dans la moyenne de l'UE-27. Veuillez consulter l'annexe pour une description méthodologique succincte.



### I. Esprit d'entreprise

Globalement, les chiffres disponibles pour ce principe SBA placent la France dans la moyenne de l'UE-27.

Au niveau des indicateurs individuels, les performances sont très inégales. Le résultat le plus positif concerne le taux de participation aux formations à l'esprit d'entreprise. Avec 51 % d'étudiants de l'enseignement secondaire ou supérieur qui suivent des cours ou des activités de formation à l'esprit d'entreprise ou à la création d'entreprise, la France dépasse très largement la moyenne de l'UE-27 (32%). La part des entrepreneurs qui ont créé leur entreprise parce qu'ils ont cerné une opportunité de marché, et non par nécessité, est également supérieure à la moyenne européenne. Au regard de la plupart des autres indicateurs, par exemple le désir de se mettre à son compte ou la place accordée à la promotion de l'esprit d'entreprise

dans l'enseignement scolaire, la France se classe dans la moyenne de l'UE-27. Seuls deux indicateurs – mesurant tous deux l'entrepreneuriat effectif – sont négatifs. Le taux d'entrepreneuriat, défini comme la part de la population ayant créé une entreprise toujours active à l'heure actuelle, ou ayant entamé les démarches nécessaires pour en créer une, est inférieur à la moyenne de l'UE-27. Cela vaut également pour le taux de propriété d'entreprise (nombre d'entrepreneurs en pourcentage de la population active). Autrement dit, s'il apparaît que la France compte un nombre relativement important de propriétaires d'entreprise qui ont choisi cette carrière par décision stratégique, le nombre total d'entrepreneurs est inférieur à la moyenne européenne, du fait qu'il y a relativement moins de personnes qui se voient «forcées» de créer leur propre entreprise.

### II. Seconde chance

Il n'a pas été possible d'établir une note globale de la France au regard de ce principe SBA.

Le degré de soutien pour accorder une seconde chance correspond à la moyenne européenne.

Le coût d'un dépôt de bilan et le nombre d'années nécessaires pour la clôturer se situent également dans la moyenne européenne.

### III. Think small first (Priorité aux PME)

Les résultats de la France s'inscrivent dans la moyenne européenne pour tous les indicateurs de ce domaine (part des PME qui approuvent l'environnement réglementaire applicable aux entreprises, temps que les PME doivent consacrer à s'acquitter de leurs obligations administratives, part des PME qui ont rencontré des problèmes avec la réglementation administrative).



#### IV. Réactivité des administrations

Globalement, les résultats de la France au regard de ce principe SBA la placent dans la moyenne de l'UE-27.

La grande majorité des indicateurs de ce domaine s'inscrivent en effet dans la moyenne européenne (nombre de procédures requises pour démarrer une activité, frais d'enregistrement d'un titre de propriété, indice de difficulté de licencier, coûts des procédures d'exécution des contrats, indice de rigidité des horaires, nombre de paiements de taxes et d'impôts par an, disponibilité de l'administration en ligne, etc.). Les indicateurs de démarrage d'activité sont les seuls à se détacher du lot: la France fait ainsi mieux que la moyenne européenne en ce qui concerne le délai et le coût d'immatriculation d'une entreprise<sup>2</sup>.

À côté du «délai de transfert de propriété», on relève également deux indicateurs liés à la politique de l'emploi qui font moins bien que la moyenne européenne: l'«indice de difficulté de recruter» et l'«indice de rigidité de l'emploi».

#### V. Marchés publics et aides d'État

La part des aides d'État consacrée aux PME se situe dans la moyenne de l'UE-27.

#### VI. Financement

Globalement, les chiffres dont on dispose au regard de ce principe SBA placent la France dans la moyenne de l'UE-27. Là encore, la grande majorité des indicateurs de ce domaine sont conformes à la moyenne européenne (disponibilité de capital-risque – en phase de démarrage comme en phase d'expansion –, retard de paiement moyen, part des PME rencontrant des difficultés d'accès au financement, part des entreprises indiquant que la situation de la société s'est améliorée depuis l'an dernier sur le plan de l'endettement, indice de fiabilité des garanties dans le cadre de l'obtention de prêts, indice d'étendue de l'information sur le crédit, part programmée des Fonds structurels consacrée à la promotion de l'esprit d'entreprise et des PME pour la période 2007-2013).

La part programmée du FEADER consacrée à la mesure 312 «Aide à la création et au développement des entreprises» sur la période 2007-2013 est inférieure à la moyenne de l'UE-27. La France ne fait mieux que la moyenne européenne que dans le cas de deux indicateurs transversaux: le «taux d'impayés» et la «couverture du registre public». Il en va de

même des résultats qui sont en deçà de la moyenne, à savoir la part du FEADER consacrée à la mesure 312 «Aide à la création et au développement des entreprises» sur la période 2007-2013 et la «couverture du registre privé». Ces deux ensembles d'indicateurs n'étant pas concentrés sur un domaine précis, les résultats ne permettent pas de mettre au jour des forces ou des faiblesses spécifiques.

#### VII. Marché unique

Globalement, les chiffres dont on dispose au regard de ce principe SBA placent la France dans la moyenne de l'UE-27. Pratiquement tous les indicateurs (pourcentage de directives du marché unique transposées ou notifiées, nombre de directives en retard dont le délai de transposition a expiré depuis plus de vingt-quatre mois, part des importations intra-UE dans le total des importations) sont conformes à la moyenne européenne. La seule exception concerne l'indicateur mesurant le retard moyen en mois pour les directives dont le délai de transposition est dépassé, où la France se classe en-dessous de la moyenne de l'UE-27.

#### VIII. Qualifications et innovation

Il n'a pas été possible d'établir une notation globale de la France au regard de ce principe SBA. L'impression qui se dégage des indicateurs est celle d'une performance conforme ou inférieure à la moyenne européenne. Les cinq indicateurs qui s'inscrivent dans la moyenne sont ceux qui mesurent la pénétration des TIC dans les PME et la force d'innovation des PME (pourcentage de PME ayant effectué des achats en ligne au cours de la dernière année civile, pourcentage de PME ayant reçu des commandes en ligne au cours de la dernière année civile, pourcentage de PME faisant de l'innovation en interne, part des PME qui ont des produits nouveaux ou tirent des revenus de produits nouveaux). Un seul indicateur d'innovation se situe en-dessous de la moyenne: la part du chiffre d'affaires des PME provenant de produits ou de services nouveaux ou sensiblement améliorés.

Sur le chapitre des qualifications et de la formation, le tableau est plus mitigé: si la part du personnel des PME qui a fait des études supérieures est conforme à la moyenne de l'UE-27, le pourcentage de PME utilisant des applications de formation en ligne à l'usage de leurs employés est inférieur à la moyenne européenne.

<sup>2</sup> Il convient de noter que ces constatations se fondent sur les chiffres publiés par la Banque mondiale. Elles sont confirmées par les données que la DG Entreprises et industrie a elle-même recueillies dans le cadre d'un exercice d'auto-enquête mené par les États membres. Les frais d'immatriculation s'élèvent à 84 EUR et le délai est de quatre jours, ce qui reste malgré tout en retrait par rapport à l'objectif de trois jours à l'échelle européenne fixé par le Conseil «Compétitivité» de 2008.



### **IX. Environnement**

Les deux indicateurs disponibles dans ce domaine, à savoir la part des PME disposant de systèmes intégrés d'efficacité énergétique et la part des PME appliquant des mesures simples d'économie d'énergie, s'inscrivent dans la moyenne de l'UE-27.

### **X. Internationalisation**

Globalement, les chiffres dont on dispose au regard de ce principe SBA placent la France au-dessus de la moyenne de l'UE-27. Ce bon résultat est dû pour l'essentiel à deux indicateurs: le pourcentage de PME tirant des revenus de filiales ou de coentreprises à l'étranger (10% pour la France, contre 5% dans l'UE-27) et la part des exportations dans le chiffre d'affaires (légèrement supérieure à la moyenne

européenne). Les indicateurs qui relèvent davantage de l'action publique – nombre de jours nécessaires pour effectuer une importation/une exportation – sont en revanche tout à fait dans la moyenne. On notera que la France se classe en-dessous de la moyenne pour le pourcentage de moyens de production achetés à l'étranger. Enfin, il convient de souligner que les résultats d'une enquête spécifique de la DG Entreprises et industrie sur l'internationalisation des PME sont, pour leur part, plutôt défavorables: les pourcentages de PME ayant directement importé, ayant directement exporté ou ayant investi à l'étranger entre 2006 et 2008 sont tous inférieurs à la moyenne de l'UE-27. Ces résultats sont toutefois à prendre avec réserve, dans la mesure où ils sont le produit d'une étude à caractère ponctuel.



### 3. France: État d'avancement de la mise en œuvre du SBA

Cette section réunit des observations empiriques sur les tendances que présentent certains indicateurs des différents domaines SBA. Pour la France, comme pour les autres États membres, les données ne sont pas suffisantes pour permettre une évaluation générale, à un niveau plus agrégé, des progrès accomplis dans les domaines SBA.

#### I. Esprit d'entreprise

Les constatations que l'on peut faire en la matière s'inscrivent dans le prolongement de la première partie de la fiche: les indicateurs mesurant l'activité entrepreneuriale globale (par exemple le «taux de propriété d'entreprise» en pourcentage de la population active, qui est resté stable à 9% entre 2000 et 2007, contre 11% dans l'ensemble de l'Union) se maintiennent, sans pour autant permettre à la France d'atteindre la moyenne européenne. Les données tendancielles confirment également l'importance croissante de l'entrepreneuriat d'opportunité, par opposition à l'entrepreneuriat de nécessité qui, pour sa part, recule assez fortement (surtout entre 2005 et 2008, où l'indice chute de 75%). Cette tendance se voit corroborée par l'indice du futur entrepreneur, c'est-à-dire la part de la population qui a l'intention de créer une entreprise dans les trois prochaines années, qui est passé progressivement de 4% en 2002 à 15% en 2008 (dépassant constamment la moyenne européenne ces dernières années).

Il semble néanmoins que cet indice stagne depuis le milieu de la décennie.

#### II. Seconde chance

Le coût et le nombre d'années nécessaires au dépôt de bilan d'une entreprise sont restés constants.

#### III. Think small first (Priorité aux PME)

On ne dispose pas de séries chronologiques pour les indicateurs de ce principe SBA pour la France. Il apparaît, d'une manière générale, que la France a fait légèrement mieux que la moyenne européenne entre 2003 et 2009.

#### IV. Réactivité des administrations

L'évolution reste dans l'ensemble mitigée, avec des progrès dans certains domaines (notamment en ce qui concerne les démarches à accomplir pour le démarrage d'une activité) et une stagnation dans d'autres (réglementation du marché du travail). Tandis que les indicateurs de réglementation sont restés, pour la plupart, au même niveau (plutôt en deçà des moyennes européennes correspondantes), les

indicateurs mesurant les conditions administratives de la création d'entreprise se sont nettement améliorés: entre 2004 et 2009, le nombre de procédures requises est passé de 8 à 5, les coûts, de 1,3% à 1%, et le nombre de jours, de 41 à 7 (à noter cependant que les changements les plus décisifs sont intervenus en début de période). Le nombre de paiements de taxes et d'impôts par an connaît également une forte baisse, de même que le délai de transfert de propriété (de 183 jours en 2007 à 123 en 2008, et 113 en 2009). Il s'agit toutefois, dans les deux cas, d'un «changement de palier» intervenu à un moment précis, et non pas d'une baisse progressive au fil des ans.

Les autres indicateurs de ce domaine pour lesquels des données étaient disponibles sont restés stables.

#### V. Marchés publics et aides d'État

La part des aides d'État consacrée aux PME est restée relativement stable, avec toutefois une baisse notable dans les dernières années enregistrées, de 26% en 2006 à 11% en 2007.

#### VI. Financement

Rares sont les indicateurs qui font état d'une réelle amélioration. Il s'agit surtout des garanties de prêts et de l'étendue de l'information sur le crédit (l'indice de fiabilité des garanties dans le cadre de l'obtention de prêts a nettement progressé, passant de 4 en 2005 à 7 en 2009; de même, la couverture du registre public s'est considérablement améliorée). Les autres indicateurs sont restés inchangés ou ont même régressé. On constate ainsi un recul de la disponibilité de capital-risque en phase de démarrage et en phase d'expansion, un allongement des retards de paiement (de 14 jours en 2008 à 19 en 2009) et une augmentation des impayés (dont la part a constamment progressé, de 1,4% en 2004 à 2,1% en 2009). De même, le différentiel de taux d'intérêt pour les prêts inférieurs à un million d'EUR et ceux qui dépassent ce seuil s'est progressivement élargi, passant de 0,3% en 2003 à près de 1% en 2009, ce qui signifie généralement des conditions de crédit moins favorables pour les PME.



### **VII. Marché unique**

La part des importations et exportations intra-UE dans le total des importations et exportations des PME françaises est restée stable.

### **VIII. Qualifications et innovation**

Seuls deux indicateurs disposent de séries chronologiques suffisantes, de sorte qu'il ne faudrait pas en tirer trop de conclusions: le pourcentage de PME ayant déclaré utiliser des applications de formation en ligne pour leurs employés a augmenté de façon significative, passant de 10% en 2005 à 16% en 2006 et 22% en 2007. Le pourcentage de PME faisant de l'innovation a également progressé, de 20% en 2004 à 28% en 2006.

### **IX. Environnement**

Pour la France, aucune série chronologique n'était disponible dans ce domaine.

### **X. Internationalisation**

Il existe des séries chronologiques pour deux indicateurs, à savoir le délai de délivrance des licences d'importation et celui des licences d'exportation. Au cours des cinq dernières années, la France a considérablement amélioré ses procédures en la matière. Le délai à l'import est ainsi passé de 23 jours à 11 entre 2005 et 2009, tandis que le délai à l'export tombait de 22 jours à 9 au cours de la même période. Dans les deux cas, la France partait de chiffres plus mauvais que la moyenne européenne; son rattrapage ne l'a pas encore conduit à faire mieux que celle-ci.



## 4. Développements stratégiques 2007-2009

Entre 2007 et 2009, la France a engagé des actions dans sept domaines SBA: esprit d'entreprise, réactivité des administrations, marchés publics et aides d'État, financement, marché unique, qualifications et innovation, et internationalisation. Toutefois, chaque mesure n'est mentionnée qu'une fois. Lorsque certaines politiques font partie d'un train de mesures, tel qu'un paquet général de réformes, les éléments pertinents sont inscrits au niveau du principe du SBA le plus logique. Voici les développements politiques les plus significatifs.

### I. Esprit d'entreprise

Parmi les mesures comprises dans la loi de modernisation de l'économie (2008) figure la mise en place du régime de «l'auto-entrepreneur». Le statut de l'auto-entrepreneur est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (voir encadré).

Le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a mis en place, en partenariat avec la Caisse des dépôts, le programme Nacre (Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise), adapté aux besoins des porteurs de projets, des demandeurs d'emploi ou des bénéficiaires de minima sociaux. Il intervient dès le montage du projet et jusqu'à trois ans après la création ou la reprise d'entreprise. Des services d'assistance technique ainsi que des prêts à taux zéro sont proposés dans le cadre de cet accompagnement.

Le Pôle emploi a publié en mai 2009 une circulaire rappelant les conditions d'attribution et les modalités d'application des dispositifs en faveur des demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise:

- l'ACCRE (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise) consiste en une exonération de charges sociales pendant un an, avec possibilité de prolongation;
- l'ARCE (Aide à la reprise ou à la création d'entreprise) correspond à la moitié des allocations de chômage restant à percevoir à la date de début de l'activité. Le bénéficiaire dispose ainsi d'un capital au démarrage de son activité. Sont concernés les demandeurs d'emploi pris en charge au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi au moment de la reprise ou de la création d'entreprise, ainsi que ceux ayant entamé des démarches en vue de reprendre ou de créer leur entreprise au cours de leur préavis;
- l'ARE (Allocation d'aide au retour à l'emploi) est un revenu de remplacement versé par les pouvoirs publics (Pôle emploi) aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et involontairement privées d'emploi. L'ARE est versée pour une durée qui varie selon l'âge de l'intéressé, la durée de son affiliation à l'assurance chômage et la date de fin de son contrat de travail.

### II. Seconde chance and III. Think small first (Priorité aux PME)

Les autorités françaises n'ont fait état d'aucune initiative particulière en la matière sur la période considérée (2007-2009).

### IV. Réactivité des administrations

Dans le cadre du plan PME 2007, le gouvernement a exprimé sa volonté de simplifier l'environnement réglementaire des PME en annonçant cinq grandes réformes: la suppression de certains seuils sociaux (obligations sociales liées au franchissement d'effectifs), la réduction des délais de paiement à soixante jours calendaires, la retouche du code des marchés publics, la fin de l'imposition forfaitaire annuelle et la réforme de la taxe professionnelle.

Le ministère a également ouvert en 2007 le portail [pme.service-public.fr](http://pme.service-public.fr) pour les PME et les indépendants. Ce site internet regroupe l'ensemble des dossiers intéressant les PME (création d'entreprise, exportation, fiscalité), afin de faciliter les démarches administratives en ligne.

### V. Marchés publics et aides d'État

Les politiques en faveur des PME comprennent régulièrement des instruments destinés à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux commandes publiques. La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 (en liaison avec le décret n° 2009-193 du 18 février 2009) donne aux pouvoirs adjudicateurs la possibilité d'accorder un traitement préférentiel aux PME innovantes ou de réserver à ces entreprises une partie de leurs marchés de haute technologie, de recherche et développement et d'études technologiques. Cette mesure est prévue à titre expérimental pour une période de cinq ans. Le montant total des marchés attribués au cours d'une année ne peut excéder 15% du montant annuel moyen des marchés de haute technologie, de recherche et développement et d'études technologiques conclus par le pouvoir adjudicateur concerné au cours des trois années précédentes. Le plan de relance adopté fin 2008 prévoit des mesures en faveur des entreprises adjudicatrices d'un marché public passé par l'État ou une collectivité territoriale. Elles consistent en particulier en une augmentation des avances versées aux entreprises et une réduction des délais de paiement des marchés passés par les collectivités territoriales. Le gouvernement a mis en place un plan de soutien au financement des PME. Une enveloppe de 22 milliards d'EUR a été mise à disposition des banques qui se sont engagées à poursuivre leurs activités de prêts aux entreprises. Pour faciliter les procédures, le seuil de dispense d'obligation de mise en concurrence et de publicité passe de 4 000 EUR à 20 000 EUR.



Le code des marchés publics impose la publicité des marchés. Le ministère de l'économie a ouvert en novembre 2008 une plateforme interministérielle en ligne. Il suffit aux entreprises de s'inscrire pour consulter les avis de marchés publics et déposer leurs offres.

Le code des marchés publics 2006 inclut un certain nombre de mesures favorables aux PME, telles que l'allotissement des marchés ou la suppression de l'obligation de référence à de précédents marchés de même nature. En outre, les acheteurs ont l'obligation de mesurer et de rendre compte des commandes passées aux PME.

Pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics, le délai global de paiement d'un marché public a été ramené de 45 jours à 30 jours (décret n° 2008-407 du 28 avril 2008).

## **VI. Financement**

Dans le cadre du plan de soutien au financement des PME et du plan de relance adoptés fin 2008, la capacité d'intervention d'OSÉO (banque publique pour les PME) a été renforcée par augmentation de son activité de garantie existante (+ 2 milliards d'EUR de prêts bénéficiant d'une garantie de deux ans) et par la création de nouveaux produits de garantie à court terme pour les PME (+ 6 milliards d'EUR).

Le ministère de l'économie a institué une mesure autorisant les créanciers d'une entreprise en sauvegarde à transformer les créances bancaires en actions afin d'aider ces entreprises en diminuant leur contrainte d'endettement.

Le prêt à la création d'entreprise vise à améliorer le financement des jeunes entreprises (de 0 à 3 ans) créées ou reprises.

## **VII. Marché unique**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'administration douanière peut accorder à une entreprise le statut de «opérateur économique agréé». Le titulaire de ce statut bénéficie de nombreuses facilités douanières. Ce dispositif permet de renforcer le niveau de protection offert par les contrôles douaniers, pour des marchandises entrant ou sortant du territoire de l'Union européenne. L'obtention du statut d'OEA peut représenter à terme un net avantage commercial.

## **VIII. Qualifications et innovation**

Le crédit d'impôt recherche (CIR) a été modifié en 2008. Il s'agit d'une mesure fiscale destinée à soutenir l'effort de recherche-développement des entreprises, afin d'accroître leur compétitivité. L'excédent de CIR constitue une créance sur le Trésor qui peut être remboursée au terme d'une

période de trois ans suivant la constatation de cette créance, à défaut d'imputation possible sur l'impôt dû durant cette période. Toutefois, certaines entreprises (notamment les jeunes entreprises innovantes, les entreprises nouvelles et les PME de croissance) peuvent demander le remboursement immédiat de cette créance dès sa constatation, afin d'alléger leurs contraintes de trésorerie à court terme. Depuis 2009, les avantages dont bénéficient les jeunes entreprises innovantes (réduction de la fiscalité et des charges sociales) sont étendus aux jeunes entreprises universitaires.

En 2008, le plan PME 2007 a eu les prolongements suivants:

- le groupe OSÉO et l'Agence de l'innovation industrielle ont fusionné pour mettre en place un guichet unique proposant une gamme complète d'aides adaptée à toutes les tailles d'entreprises et de projets innovants;
- la dotation d'OSÉO Innovation est passée de 160 millions d'EUR en 2007 à 220 millions d'EUR en 2008.

Un soutien spécifique est réservé aux petites et moyennes entreprises qui créent de la croissance et de l'emploi grâce au nouveau statut de PME de croissance mis en place en 2007. Ce dispositif apporte aux PME une gamme d'aides facilitant la poursuite de leur croissance: réduction d'impôt, report de cotisations patronales, remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche, mobilisation de nombreux partenaires, etc.

## **IX. Environnement**

Aucune initiative majeure n'a été communiquée dans ce domaine.

## **X. Internationalisation**

Convention de partenariat entre UBIFRANCE et le gouvernement français, dans le but de recenser et d'emmener à l'international 10 000 entreprises peu ou pas exportatrices.

Développement des aides UBIFRANCE (labellisation d'opérations, activités de promotion, etc.).

Réforme des procédures financières de la COFACE, afin de simplifier ces procédures et de favoriser leur utilisation par les PME: suppression de frais de dossier, amélioration des dispositifs de garantie pour les investissements à l'étranger, etc.

Le «Pacte PME International» réunit 26 grands groupes français qui encouragent l'internationalisation des PME et les accompagnent à l'export.



## 5. Bonnes pratiques

Pour illustrer les efforts fournis par le gouvernement en vue de promouvoir les PME, les informations statistiques de la fiche d'information sont accompagnées d'un exemple de bonne pratique tiré de la politique en faveur des PME.

### **Exemple de bonne pratique en matière de politique des PME en France**

Intitulé du dispositif: Statut de l'auto-entrepreneur.

L'objectif est d'encourager la création ou la reprise d'entreprise. Les personnes souhaitant créer leur première activité ou reprendre une entreprise existante peuvent obtenir le statut d'auto-entrepreneur.

Le régime de l'auto-entrepreneur est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le dispositif est piloté par le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation.

Pour bénéficier de ce régime, il suffit de remplir un imprimé unique et simplifié de déclaration sur le site internet [lautoentrepreneur.fr](http://lautoentrepreneur.fr) ou auprès du centre de formalités des entreprises, de la chambre de commerce (activités commerciales), de la chambre des métiers (activités artisanales) ou des Urssaf (activités libérales). L'auto-entrepreneur est dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers. De plus, il n'est pas soumis à la TVA ni à l'impôt sur les sociétés et il est exonéré de taxe professionnelle pendant trois ans à compter de la création de son activité. Il s'acquitte de ses charges sociales et de son impôt sur le revenu, en fonction du seul chiffre d'affaires réalisé, par un versement unique mensuel ou trimestriel. Ce versement forfaitaire (charges sociales et charge fiscale) est fixé à 13% pour les activités d'achat/revente, 20,5% pour les activités libérales et 23% pour les services.



## Annexe I: Indicateurs du SBA sélectionnés pour la France

Chaque dimension du diagramme illustré à la section 2 correspond à l'un des dix principes du Small Business Act. Chaque principe du SBA regroupe les indicateurs statistiques les plus récents qui expliquent le résultat obtenu pour le principe en question. Le diagramme est similaire à celui qui a été publié en 2008, mais de nouveaux indicateurs ont été ajoutés et des données plus récentes ont permis de le mettre à jour. Les auteurs se sont efforcés de toujours inclure les données les plus récentes, qui renvoient le plus souvent à l'année 2008. La principale exigence à respecter au niveau des indicateurs utilisés était leur harmonisation (le fait de pouvoir les comparer d'un pays à l'autre). Ils proviennent donc d'un large éventail de sources internationales (voir ci-dessous), plutôt que d'instituts nationaux de statistique. Qui plus est, pour être retenu comme principe du SBA, un indicateur doit soit être disponible pour un nombre minimal de pays, soit couvrir un pourcentage minimal de PME, tous pays confondus. Veuillez vous reporter à la note méthodologique publiée sur le site internet de la DG Entreprises et industrie pour de plus amples renseignements sur la méthode suivie. Une description détaillée de toutes les variables et de leurs sources y figure également.

Indicateur	Valeur nationale la plus récente (en VA)	Moyenne UE (en VA)*	Année de référence pour la valeur nationale	Source
<b>I. ESPRIT D'ENTREPRISE</b>				
1.1 Désir de s'installer à son compte	28,00	30,71	2007	Eurobaromètre Flash 192
1.2 Taux de participation aux formations à l'esprit d'entreprise	50,80	32,33	2007	Eurobaromètre Flash 192
1.3 Entrepreneurat d'opportunité	53,00	57,48	2007	Eurobaromètre Flash 192
1.4 Taux d'entrepreneuriat: pourcentage ayant créé une entreprise toujours en activité ou entamé des démarches en ce sens	18,00	23,72	2007	Eurobaromètre Flash 192
1.5 Place accordée à la promotion de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement scolaire (% de réponses favorables)	52,10	52,77	2007	Eurobaromètre Flash 192
1.9 Taux de survie des entreprises	76,55	70,94	2006	Eurostat – Démographie des entreprises
1.10 Taux de création d'entreprise	10,36	10,37	2007	Eurostat – Démographie des entreprises
1.11 Proportion d'entreprises à forte croissance (% du total)	2,06	4,30	2006	Eurostat
1.12 Taux de propriété d'entreprise: secteur privé hors agriculture, sylviculture, chasse et pêche	0,09	0,11	2007	EIM Business & Policy Research
1.13 Indice de l'activité entrepreneuriale totale	5,64	5,85	2008	Global Entrepreneurship Monitor
1.16 Ratio entrepreneurat d'opportunité/ entrepreneurat de nécessité	8,33	6,24	2008	Global Entrepreneurship Monitor
<b>II. SECONDE CHANCE</b>				
2.1 Soutien à l'entrepreneuriat de la seconde chance (% de réponses favorables)	82,00	79,80	2007	Eurobaromètre Flash Esprit d'entreprise 2007
2.2 Coût d'une fermeture d'entreprise (% de la valeur du patrimoine)	9,00	10,72	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
2.3 Délai de fermeture d'une entreprise (années)	1,90	2,09	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>



Indicateur	Valeur nationale la plus récente (en VA)	Moyenne UE (en VA)*	Année de référence pour la valeur nationale	Source
<b>III. PRIORITÉ AUX PME</b>				
3.1 Proportion de PME favorables à l'environnement réglementaire actuel	29,00	34,33	2007	Observatoire des PME européennes
3.2 Temps consacré aux obligations administratives (% du temps de travail total en PME)	6,00	7,48	2007	Observatoire des PME européennes
3.3 Problèmes avec les réglementations administratives	36,70	32,68	2007	Observatoire des PME européennes
<b>IV. REACTIVITÉ DE L'ADMINISTRATION</b>				
4.1 Délai de création d'une entreprise (jours)	7,00	17,20	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
4.2 Coût d'une création d'entreprise (% du revenu par habitant)	1,00	5,21	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
4.6 Coût d'un transfert de propriété (% valeur du bien)	6,30	4,54	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
4.7 Coûts des procédures d'exécution des contrats (% de la créance)	17,40	19,80	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
4.8 Disponibilité de l'administration en ligne	70,00	59,48	2007	Eurostat
4.10 Nombre de procédures nécessaires pour créer une entreprise	5,00	6,16	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
4.14 Nombre de procédures nécessaires pour un transfert de propriété	9,00	5,16	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
4.15 Délai d'un transfert de propriété (jours)	113,00	61,12	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
<b>V. MARCHÉS PUBLICS ET AIDES D'ÉTAT</b>				
5.1 Part des PME dans les marchés publics (en valeur)	n/d	n/d	2005	Rapport de la Commission européenne
5.2 Part des aides d'État consacrée aux PME	11,00	10,60	2007	Tableau de bord des aides d'État
<b>VI. FINANCEMENT</b>				
6.1 Capital-risque – phase de démarrage (% du PIB)	0,02	0,02	2007	EVCA
6.2 Capital-risque – phase d'expansion (% du PIB)	0,07	0,08	2007	EVCA
6.3 Niveau des garanties accordées aux PME (% du PIB)	0,20	0,24	2007	EFI (Enterprise Finance Index)
6.4 Obtention de prêts: indice de fiabilité des garanties (0-10)	7,00	6,64	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
6.5 Obtention de prêts: étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4,00	4,52	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
6.6 Différentiel de taux d'intérêt entre les prêts d'un montant inférieur à 1 Mio EUR / supérieur à 1 Mio EUR	0,99	1,00	2009	BCE – Statistiques de taux d'intérêt des IFM
6.9 Retard de paiement moyen (jours)	19,00	16,41	2009	Intrum Justitia
6.10 Taux d'impayés	2,10	2,50	2009	Intrum Justitia
6.11 Proportion de PME rencontrant des difficultés d'accès au financement	21,10	21,06	2007	Observatoire des PME européennes



Indicateur	Valeur nationale la plus récente (en VA)	Moyenne UE (en VA)*	Année de référence pour la valeur nationale	Source	
<b>VII. MARCHÉ UNIQUE</b>					
7.1	Retard moyen en mois pour les directives dont le délai de transposition est dépassé	11,70	9,86	2008	DG MARKT
7.2	Directives du marché unique – % transposées ou notifiées	99,10	98,96	2008	Tableau d'affichage du marché intérieur
7.3	Nombre de directives accusant un retard de transposition de plus de deux ans	2,00	2,28	2008	Tableau d'affichage du marché intérieur
7.4	Proportion de PME réalisant des exportations intra-UE	0,01	0,03	2008	Eurostat – Projet pilote «Commerce extérieur»
<b>VIII. QUALIFICATIONS ET INNOVATION</b>					
8.1	Pourcentage d'entreprises ayant effectué des achats en ligne au cours de la dernière année civile (PME: 10 à 250 salariés)	18,00	23,52	2008	Eurostat – Science et Technologie
8.2	Pourcentage d'entreprises ayant reçu des commandes en ligne au cours de la dernière année civile (PME: 10 à 250 salariés)	12,00	12,81	2008	Eurostat – Science et Technologie
8.3	Proportion de PME innovant en interne (PME: 10 à 250 salariés)	28,30	30,33	2006	EUROSTAT – Enquête ECI
8.4	Pourcentage d'entreprises ayant introduit des innovations organisationnelles ou de marketing (PME: 10 à 250 salariés)	n/d	27,28	Avant 2005	EUROSTAT – Enquête ECI
8.5	Proportion de PME innovantes coopérant avec d'autres entreprises (PME: 10 à 250 salariés)	n/d	11,62	Avant 2005	EUROSTAT – Enquête ECI
8.6	Proportion de PME engagées dans des activités d'innovation (PME: 10 à 250 salariés)	n/d	35,59	Avant 2005	EUROSTAT – Enquête ECI
8.7	Proportion de PME ayant des produits nouveaux ou tirant des revenus de produits nouveaux	59,60	63,77	2007	Observatoire des PME européennes
8.8	Part du chiffre d'affaires des PME provenant de produits ou de services nouveaux ou sensiblement améliorés	7,00	12,30	2007	Observatoire des PME européennes
8.9	Part du personnel des PME ayant fait des études supérieures	33,00	30,44	2007	Observatoire des PME européennes



Indicateur	Valeur nationale la plus récente (en VA)	Moyenne UE (en VA)*	Année de référence pour la valeur nationale	Source
<b>IX. ENVIRONNEMENT</b>				
9.1 Part des PME disposant de systèmes intégrés d'efficacité énergétique	5,00	4,26	2007	Observatoire des PME européennes
9.2 Part des PME appliquant des mesures simples d'économie d'énergie	33,00	28,44	2007	Observatoire des PME européennes
<b>X. INTERNATIONALISATION</b>				
10.1 Part des exportations dans le chiffre d'affaires	8,00	5,58	2006	Observatoire des PME européennes
10.2 Pourcentage de PME tirant des revenus de filiales ou de coentreprises à l'étranger	9,90	4,76	2006	Observatoire des PME européennes
10.4 Délai à l'export (jours)	9,00	11,25	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
10.5 Délai à l'import (jours)	11,00	13,44	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
10.6 Pourcentage de PME exportant à l'extérieur de l'UE-27	n/d	n/d	2005	Eurostat – Projet pilote «Commerce extérieur»
10.10 Pourcentage de PME ayant directement importé entre 2006 et 2008	21,26	39,17	2008	DG ENTR – Étude sur l'internationalisation des PME
10.11 Pourcentage de PME ayant directement exporté entre 2006 et 2008	18,96	27,13	2008	DG ENTR – Étude sur l'internationalisation des PME
10.12 Pourcentage de PME ayant investi à l'étranger entre 2006 et 2008	0,20	3,68	2008	DG ENTR – Étude sur l'internationalisation des PME

Remarque: Les indicateurs ci-dessus représentent un échantillon des données utilisées pour établir le graphique en radar correspondant à ce pays. La plupart (mais pas tous) ont servi à calculer les moyennes présentées dans le graphique. Il convient de noter que les indicateurs ne sont pas tous actualisés chaque année.